

Concours pour le remboursement des frais de colloque et conférence pour étudiants des cycles supérieurs en anthropologie

Les étudiants des cycles supérieurs en anthropologie sont invités à participer, dans la mesure où leurs travaux le permettent, à des colloques internationaux et nationaux. Ce concours vise à aider les étudiants en leur remboursant les frais de déplacement.

Les demandes seront évaluées **2 fois** par année: **Mi-octobre, Début mars**. Les demandes peuvent être faites pour des déplacements futurs (**6 mois ou moins**) ou pour des déplacements déjà effectués (**3 mois ou moins**). Chaque étudiant n'est admissible qu'à un seul remboursement par année scolaire (septembre à août).

Date limite pour déposer une demande complète : 15 octobre 2019 à 10h00

Au bureau : **C-3020** Pavillon Lionel-Groulx.

1. Admissibilité

- Être étudiant inscrit au doctorat ou à la maîtrise en anthropologie lors de la soumission de la demande et lors du voyage pour lequel un financement est demandé (les étudiants en suspension ne sont pas admissibles).
- Participer à un colloque scientifique en y présentant une communication de recherche.
- Avoir la preuve que leur communication a été soumise ou acceptée.
- Être soutenu par le directeur de recherche.

2. Critères de sélection

- Niveau d'étude
- Importance du congrès (international, national, provincial, etc.)
- Degré d'implication (organisateur, participant, etc.)
- Besoins financiers/autres
- Qualité de la lettre du directeur

3. Éléments constitutifs du dossier

- Courte lettre d'intention de l'étudiant
- Preuve de participation/implication au congrès
- Documents attestant du caractère international, national, etc., du congrès
- Résumé de la présentation
- Lettre d'appui du directeur qui spécifie 1) l'importance du congrès, 2) l'importance de la participation de l'étudiant, 3) les autres fonds disponibles pour le déplacement
- Un CV court, mais qui détaille les publications, les présentations, les bourses obtenues et le montant accordé, ainsi que les emplois récemment occupés.
- **Un budget** : Un estimé détaillé (transport, logement, etc.) des dépenses prévues

4. Montant alloué

- **Le montant maximum alloué est de \$850**, mais des montants plus petits peuvent être alloués selon la destination, la demande, etc. Il ne s'agit pas d'une bourse, mais d'un remboursement sur factures.
- Sont autorisés les frais de déplacement (aux meilleurs prix possible), de logement et de repas (max. 125\$/jour pour les deux), et les frais d'inscription au colloque. D'autres types de dépenses peuvent être proposées, mais sont sujettes à approbation du département.

5. Modalité

- L'étudiant doit déposer **son dossier complet et imprimé** à **Lyne Malboeuf** (TGDE des cycles supérieurs) au **C-3020** avant la date limite.
- Dans le cas d'une réponse favorable, l'étudiant est remboursé sur présentation des factures originales et du formulaire de dépenses à madame **Isabelle Kliber C-3014**.
- Si ce n'est pas déjà fait, l'étudiant doit aussi présenter la preuve de l'acceptation de sa communication.

Veillez noter que tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté